

COMMUNE DE CHÉNENS

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de Chénens sont convoqués en assemblée communale ordinaire, le

jeudi 26 janvier 2023, à 20h00,

à la grande salle de l'Auberge du Chêne.

Tractanda:

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du jeudi 15 décembre 2022.
- 2. Budgets 2023:
 - 2.1. Présentation générale du budget du compte de résultats
 - 2.2. Présentation du budget du compte des investissements
 - 2.3. Rapport de la Commission financière
 - 2.4. Vote final du budget du compte de résultats
- 3. Divers

Le Conseil communal

Chénens, le 6 janvier 2023.

Le procès-verbal et les budgets ne seront pas lus.

Conformément à l'art. 13 RELCo, ces documents peuvent être consultés au bureau communal dans les 10 jours qui précèdent l'assemblée communale ou sur le site internet www.chenens.ch.